

## VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 166

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 et de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **BAIL DE DROIT COMMUN MADAME ANDREO ALIMA – LOGEMENT 11 RUE HUGUES BERNARD**

Madame Andréo Alima, représentée par l'agence A. MAUGARD - F. GAYRAUD, gestionnaire immobilier, donne en location à la ville de Carcassonne un appartement situé 11 rue Hugues Bernard.

Ce logement situé dans l'immeuble cadastré AL 429, d'une superficie de 102.65 m<sup>2</sup>, comprend une entrée/séjour, une cuisine indépendante, deux chambres, une salle de bain avec wc et une cour.

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour se terminer le 30 juin 2024. Au terme fixé par le présent bail, à défaut de congé donné par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera reconduit tacitement pour la même durée que la durée initiale.

Il s'agit d'une location moyennant un loyer mensuel de 490 euros, payable à terme échu, dans les délais administratifs concernant les collectivités.

La Ville versera en sus du loyer une provision mensuelle sur charges, prestations et fournitures d'un montant de 10 €, ainsi que la somme de 490 € à la signature du contrat, à titre de dépôt de garantie, correspondant à un terme de loyer hors charges.

Les frais et honoraires de location seront partagés par moitié entre la Ville et Madame Andréo. La part de la Ville s'élève à 423.36 €.

Madame Andréo autorise la Ville à effectuer les travaux de remise en état du logement à ses frais.

La Ville est en droit de faire occuper les lieux par « tout salarié de son entreprise ».

Le présent bail a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

L'ensemble des frais inhérents à cette location seront prélevés sur le budget du Pôle Culturel.

Il convient de procéder à la signature de ce bail.

Carcassonne, le 06 JUIL. 2021

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210706-decision21166-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Le Maire,

